

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 Juillet 2009

Délibération n°2009-29

Date de convocation : 7 juillet 2009
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 18
Suppléants : 1
Absents non remplacés : 15
Votants : 19

L'an deux mil neuf, le seize juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Le PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. ROGIER - M. ORLANDO - Mme ANCEY - M. CORTADE - M. QUIOT -
M. RANDOULET - M. GRANIER - M. GOUDON - M. BEL - M. PONCE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :

M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. GUEDES - M. LANGLADE - M. PECOUL - M. ANASTASY - M. CARDENNES

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. GROS - M. MARGAILLAN

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

Mme ROIG - M. LELEU - Mme FAUCELLI - M. BELLEVILLE - M. GUIN - M. SERAFINI -
M. BARONE - M. BOISSON - M. FENOUIL - M. PEREZ - M. MILON - M. CHAFFARD -
M. DEL BIANCO - M. STANZIONE - Mme LAFAURE

Secrétaire de séance : M. ORLANDO



OBJET : Décision Modificative n° 1 du Budget primitif 2009

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Le rapporteur expose :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2009-25 du 29 mai 2009.

Cette dernière comportait un oubli de saisie de l'opération d'ordre entre sections, articles 023 et 025.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 6455 : Cotisations pour assurance du personnel		26€
DF 64111 : Personnel titulaire, rémunération principale		35 716€
DF 64112 : Personnel titulaire, NBI et supplément familial de traitement		980€
DF 64118 : Personnel titulaire, régime indemnitaire		14 761€
DF 6336 : Cotisation CDG et CNFPT		575€
DF 6453 : Cotisation RAFP		8 839€
DF 6338 : Autres cotisations		91€
DF 6332 : Cotisations FNAL		46€
DF 6451 : Cotisations URSSAF		5 107€
DF 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations agréées (AURA)		1 600€
DI 202 : Frais d'études d'urbanisme (AURA)		55 000€
CUMUL Dépenses		122 741,00€
RF 7475 : Participation GRAND AVIGNON		87 849.47€
RF 7475 : Participation CCPRO		18 665.70€
RF 7475 : Participation CCSC		11 607.36€
RF 7475 : Participation CCCRG		4 618.47€
CUMUL Recettes	122 741,00€	
7474 : Communes	356 324.12€	
7475 : Groupement de collectivités		356 324.12€
DF 023 : Virement à la section d'investissement	55 000 €	
RI 025 : Virement à la section de fonctionnement		55 000 €

Les frais d'étude d'urbanisme (55 000€) nécessitent une inscription budgétaire en 2009, mais ne seront appelés qu'en 2010.

Répartition de la participation supplémentaire à appeler en 2009 au prorata de la population par EPCI :

	Population	Participation additionnelle
GRAND AVIGNON	180 893	48 484.30
PAYS DE RHONE ET OUVÈZE	38 435	10 301.64
SORGUES DU COMTAT	23 901	6 406.12
COTE DU RHONE GARDOISE	9 510	2 548.94
	252 739	67 741.00

L'assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

VU la délibération n° 2009-10 du 25 mars 2009 approuvant le Budget Primitif de l'année 2009,

Le Comité Syndical, après avoir entendu le rapporteur :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°01 du Budget Primitif 2009 équilibrée en recettes et en dépenses telle que détaillée ci-dessus.

Vote du Comité :
 POUR : 19
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
 Acte publié le : **23 JUL. 2009**

Pour extrait conforme
 Le Président

Alain MILON

Pour le Président,
 et par délégation,
 le Vice-président :

Alain COLADE


